

13 SEP. 2019



Direction générale Adjointe
en charge de l'Aménagement Durable

Direction de la Voirie
Arrondissement Routier de Dunkerque
Tél : 03 59 73 41 00
Fax : 03 59 73 40 90
voirie.dunkerque@lenord.fr
Réf : DGAD/DV/UTDK/AFDL/EC/SP/1297
Affaire suivie par : Emmanuel CARON
Sandrine POBECZ

DDTM Nord
8, rue de Belle Vue
CS 90 007
59042 LILLE CEDEX

A l'attention de Danielle TOURBIER

Dunkerque, le mardi 3 septembre 2019

Objet : Avis sur PC 059 094 19 O 0007
Avis sur PC 059 532 19 A 0001
Demandeur : CLAREBOUT Jan
Adresse des travaux : zone Grandes Industries à Bourbourg et Saint Georges/l'Aa
Parcelles ZD 46, 49, 51, 52, 84, 85, 86, 88, 91, 92, 125, 129, 130, 131, 145, 165, 180
AA 8, 14 et 14

Les permis de construire n° 059 094 19 O 0007 et 059 532 19 A 0001, relatifs au projet de construction d'une usine de transformation de pommes de terre prévu le long de la RD 17, appelle de la part des services de la voirie départementale les constats suivants :

- Le projet se construira sur plusieurs parcelles cadastrées en section ZD pour la partie commune de Saint Georges/l'Aa et en section AA pour celle de Bourbourg.
- Pour accéder au site, il faudra emprunter la RD 17 (route de Craywick) via la RD 11 (route de Gravelines).
- La RD 17 est une voie d'un gabarit de 3 m 40, franchissant 190 m après son intersection avec la RD 11 la voie ferroviaire portuaire dite « barreau de Saint Georges ».
- Les gabarits routiers de la RD 17 et la géométrie de l'intersection avec la RD 11 ne permettent pas actuellement un trafic poids lourds de la RD 11 vers la RD 17.

Le dossier porté à notre connaissance ne présente pas le projet dans son environnement global et ne fait pas figurer les aménagements des accès. Il est difficile de situer précisément l'implantation de la future usine. Les générations de trafic attendus pour l'exploitation du site ne sont pas indiquées.

Différents échanges préalables avec le Grand Port Maritime de Dunkerque et le Département ont abouti à la proposition, par le GPMD, d'une nouvelle organisation du carrefour RD 11/RD 17, de l'élargissement et de la rectification de la RD 17 jusqu'à l'accès de la zone « Grande Industrie » porté par le GPMD.

Ces projets se sont basés sur une génération de trafic de 500 PL/J et de 720 VL/J dans les deux sens cumulés.

Le projet du GPMD, au stade d'étude actuel, a reçu un avis favorable des services du Département sous réserve de la présentation d'études approfondies et de l'établissement d'une convention d'aménagement et d'entretien ultérieur passée avec le GPMD.

lenord.fr

Direction de la Voirie
Arrondissement Routier de
Dunkerque
257, rue de l'Ecole Maternelle
BP 6371 - 59 385 Dunkerque Cedex
03 59 73 41 00 - www.lenord.fr

Il est à noter que toute augmentation de trafic, notamment poids lourds pourrait amener à revoir l'organisation du carrefour RD 11/ RD 17.

Par ailleurs, l'avis du Département devra être demandé pour le passage des engins de chantier et des amenées de matériaux en phase de construction du site industriel si les aménagements routiers adéquats ne sont pas encore réalisés.

Enfin, la génération de trafic pourrait avoir un impact non négligeable sur le fonctionnement de l'échangeur n° 52 (échangeur Bourbourg RD11 avec A16).

Sous réserve de la prise en compte de la réalisation par le GPMD des aménagements sur RD sus mentionnés, les services du Département émettent un **avis favorable à ce projet.**

Enfin nous rappelons de manière générale que du point de vue de la conservation du domaine public départemental, tous travaux d'aménagement et d'accès à la parcelle devront obligatoirement faire l'objet d'une permission de voirie à sollicitée auprès des services du Département : Arrondissement Routier de Dunkerque 257, rue de l'Ecole Maternelle – BP 6371 59385 DUNKERQUE – Cédex 1 – Tél : 03.59.73.41.00.

La Responsable de l'Arrondissement,


Anne-Françoise DEL LITTO